

## ASSOCIATION ENSEMBLE POUR L'EMPLOI

---

# CAHIER DES CHARGES

## « Réflexion et animation autour des futures priorités du protocole d'accord du PLIE 2023-2027 »

DATE D'OUVERTURE AUX OFFRES : Le 10 Novembre 2021

DATE DE FIN DE RECEPTION DES OFFRES : Le 31 Décembre 2021

---

Ce cahier des charges est lancé en vue de la réalisation d'une prestation cofinancée par le Fonds Social Européen

# SOMMAIRE

<b>DATES CLÉS DE LA PROCÉDURE .....</b>	<b>3</b>
<b>DISPOSITIONS LIMINAIRES .....</b>	<b>4</b>
LE DISPOSITIF PLIE .....	4
PRÉSENTATION D'ENSEMBLE POUR L'EMPLOI.....	4
ENSEMBLE POUR L'EMPLOI MEMBRE DE L'OIPSSD, ASSOCIATION GESTIONNAIRE DE CRÉDITS FSE :.....	5
<b>DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>5</b>
CONTEXTE DE LA PRESTATION ATTENDUE.....	5
OBJECTIFS DE LA PRESTATION ATTENDUE.....	6
<b>MISE EN PLACE DE L'ACTION .....</b>	<b>7</b>
DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DU PRESTATAIRE SÉLECTIONNÉ .....	7
LIEU DE DÉROULEMENT DE L'ACTION .....	7
DÉROULÉ PRÉVISIONNEL DE L'ACTION .....	8
PRIX ENVISAGÉ ET MODALITÉS DE PAIEMENT : .....	8
LIVRABLES ATTENDUS A LA FIN DE L'ACTION : .....	8
OBLIGATIONS DE PUBLICITÉ & ACCORD SUR LA COMMUNICATION : .....	9
<b>MODALITÉS DE SÉLECTION.....</b>	<b>9</b>
PIÈCES NÉCESSAIRES POUR UNE CANDIDATURE COMPLÈTE .....	9
CRITÈRES DE SÉLECTION.....	10
TRANSMISSION DES OFFRES .....	10
<b>ANNEXE 1 : Exemple de devis et niveau de détail attendu .....</b>	<b>11</b>

## **DATES CLÉS DE LA PROCÉDURE**

### **ENVOI DU CAHIER DES CHARGES AUX CANDIDATS**

→ Le 10 Novembre 2021

### **DATE LIMITE DE RÉPONSE AU CAHIER DES CHARGES**

→ Le 31 Décembre 2021

### **NOTIFICATION AUX PRESTATAIRES SÉLECTIONNÉS**

→ Le 14 Janvier 2022

### **RÉUNION DE COORDINATION EPE/PRESTATAIRES**

→ A convenir

### **FIN DE L'ACTION**

→ Fin septembre 2022

### **REMISE DES LIVRABLES FINAUX**

→ Fin septembre 2022

### **PAIEMENT DE LA PRESTATION**

→ Dès réception des livrables

## **DISPOSITIONS LIMINAIRES**

### **LE DISPOSITIF PLIE**

Institués par l'État depuis 1999 (circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999), les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi, ou PLIE, sont des outils de coordination territoriale ayant pour objet de proposer une offre spécifique d'accompagnement et de services aux publics les plus éloignés de l'emploi. Cet accompagnement se fait d'une part au moyen d'un accompagnement renforcé, avec des référent-e-s dédié-e-s, et d'autre part avec une offre d'ingénierie de projets répondant au mieux aux besoins du public. La finalité est de proposer un parcours individualisé aux participant-e-s du PLIE, afin de leur donner les meilleures chances d'accéder à l'emploi durable.

Les PLIE sont déclinés sur des périmètres donnés (commune, agglomération, métropole, ou autre...) à la suite d'un diagnostic partagé entre les acteurs locaux afin de développer le dispositif en fonction des spécificités locales et s'assurer de sa cohérence avec les dynamiques présent-e-s sur le territoire. A l'issue de ce diagnostic, le champ d'action du PLIE est formalisé dans un protocole d'accord pluriannuel, cosigné par toutes les parties, actant la co-construction d'un projet territorial cohérent et complémentaire du droit commun.

Les PLIE sont également des outils de mobilisation du Fonds Social Européen (FSE) à l'échelle de chacun de leurs territoires.

### **PRÉSENTATION D'ENSEMBLE POUR L'EMPLOI**

L'association Ensemble Pour l'Emploi est une association loi 1901 de droit privé, à but non-lucratif. Elle est porteuse depuis 2014 du dispositif PLIE sur le territoire de l'établissement public territorial d'Est Ensemble, en Seine-Saint-Denis, comptant 9 communes : Bagnolet, Bondy, Bobigny, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-Le-Sec, Pantin et Romainville.

Le dispositif PLIE est animé à la fois :

- Par un **réseau de 21 postes de référent-es de parcours** réparti-e-s sur l'ensemble du territoire et qui sont les interlocuteurs-trice-s privilégié-e-s du public, avec lequel ils travaillent sur l'identification des compétences, la remobilisation vers l'emploi, et la levée des freins à l'insertion professionnelle.
- Par une **équipe d'animation du PLIE**, salariée par l'Association, répartie en deux pôles distincts, le Pôle Accompagnement qui coordonne l'action des référent-e-s, et le Pôle Projets qui met en place un panel d'offres d'insertion à disposition du public et en fonction de ses besoins, via des partenariats avec des SIAE, des achats de prestations, la mise en relation avec les entreprises locales, ou des actions montées en interne.

L'association est également porteuse de deux autres dispositifs au niveau départemental :

- Le **Groupe de Créateurs du 93**, qui accompagne les futur-e-s créateurs d'entreprises du département à faire émerger l'idée de création.
- Le **Label Empl'itude 93** : 1er label local AFNOR qui valorise les bonnes pratiques en matière d'emploi, de ressources humaines et d'engagement sociétal des entreprises en Seine Saint Denis.

## **ENSEMBLE POUR L'EMPLOI MEMBRE DE L'OIPSSD, ASSOCIATION GESTIONNAIRE DE CRÉDITS FSE :**

Ensemble Pour l'Emploi, membre fondateur de l'Organisme Intermédiaire des PLIE de Seine Saint Denis, exerce sur délégation de l'Etat les fonctions de gestion des crédits du FSE dans le cadre de l'Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » du Programme Opérationnel National 2014-2020.

Les crédits d'intervention sur l'axe 3 confiés à l'OIPSSD sur 2015-2021 s'élèvent à 31 315 411,83 euros, dont 10 669 259,15 euros alloués à Ensemble Pour l'Emploi.

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **CONTEXTE DE LA PRESTATION ATTENDUE**

Le dispositif PLIE porté par Ensemble Pour l'Emploi est effectif depuis 2015 et est mis en œuvre dans le cadre d'un protocole d'accord signé par l'État, Est Ensemble et le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis. Ce dernier arrivant à échéance à la fin de l'année 2022, l'association souhaite donc établir un nouveau protocole d'accord pour la période 2023-2027.

Afin de préparer sa rédaction, il apparaît nécessaire d'établir dans un premier temps un diagnostic actualisé des spécificités et des besoins socio-économiques du territoire d'Est-Ensemble. Ce diagnostic sera complété d'un bilan de l'ancien protocole afin de permettre au PLIE de réinterroger son offre d'accompagnement. Ce travail de bilan sera réalisé par les équipes d'Ensemble Pour l'Emploi en amont de la prestation proposée. Il servira de base de travail à une réflexion sur les futures orientations et à la rédaction du futur protocole d'accord. Cette dernière phase ne pourra néanmoins se faire sans l'appui d'un intervenant extérieur, qui apportera à la fois son expertise, un regard neuf sur l'action du PLIE, et qui saura également recueillir, synthétiser et analyser les points de vue des parties prenantes du futur protocole d'accord.

Ce travail d'orientation et de rédaction s'inscrira en cohérence avec les priorités définies par les deux financeurs principaux du PLIE, à savoir :

- le Fonds Social Européen + (FSE+) au travers de son futur Programme National pour la période 2021-2027, et, plus concrètement pour Ensemble Pour l'Emploi, par l'élaboration d'un nouvel accord stratégique avec le Conseil Départemental pour la répartition de l'utilisation de ce fonds structurel européen sur le territoire séquanodionysien.
- l'EPT Est-Ensemble, qui a défini ses grandes orientations stratégiques en matière de développement économique, d'emploi et d'E.S.S pour le territoire via une feuille de route prévoyant, entre autres, « *un soutien des personnes les plus en difficultés nécessitant un accompagnement personnalisé au travers du PLIE et des structures d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E)* », mais également « *un renforcement du lien avec les entreprises, clé de l'emploi et du développement harmonieux de nos quartiers* » citant les chargé-e-s de relation entreprises du PLIE comme partenaire à mobiliser.

## OBJECTIFS DE LA PRESTATION ATTENDUE

Les objectifs opérationnels de la prestation attendue peuvent se décomposer en deux phases distinctes.

La première aura pour but d'entamer une concertation avec toutes les parties prenantes au dispositif PLIE, qui se concrétisera par la mise en place de plusieurs groupes de travail, de l'installation d'un comité de pilotage et l'élaboration d'un état des lieux de l'action du PLIE sur la période du précédent protocole d'accord (2015-2022).

La seconde phase consistera d'une part à la définition des orientations futures du dispositif, et d'autre part à la rédaction du nouveau protocole d'accord, en lien, comme précisé ci-avant, avec le nouveau programme national FSE +, la feuille de route sur le développement économique et l'emploi d'Est Ensemble et le partage des compétences tel qu'acté avec le Conseil Départemental dans le cadre de l'accord stratégique FSE.

Phase 1 : Animer la démarche de réflexion partenariale sur l'action future du PLIE, au travers :

- **De trois groupes de travail rassemblant respectivement :**
  - **Les partenaires institutionnels et associatifs du PLIE :** Services de l'État, Collectivités Territoriales (l'EPT Est Ensemble et les services concernés porteurs de conventions FSE des mairies), les acteurs et actrices de l'I.A.E, Pôle Emploi, le CAP Emploi, les consulaires, ou toute autre structure pertinente.
  - **Les référent-e-s PLIE :** qui sont la base même du dispositif, recevant et accompagnant le public au quotidien et dont l'expérience est indispensable pour définir des orientations cohérentes.
  - **Des participant-e-s du PLIE :** pour un retour direct d'expérience sur le dispositif et des besoins du public.
- ➔ A l'issue de ces groupes de travail, un état des lieux sur l'action du PLIE sur la période 2015-2021 sera réalisé. Ensemble Pour l'Emploi tiendra par ailleurs toutes les sources documentaires et statistiques nécessaires à disposition du prestataire retenu (voir la partie document du présent cahier des charges).
- **La création et l'organisation d'un comité de pilotage qui se réunira à minima sur trois temps forts :**
  - **Une séance de lancement :** qui présentera la démarche, le rétro planning de l'élaboration du protocole, et la méthodologie de travail du candidat retenu
  - **Une séance à mi-parcours :** après les groupes de travail évoqués ci-avant
  - **Une séance de restitution finale :** à l'issue de l'écriture du protocole
- ➔ Cette instance rassemblera les représentant-e-s des organismes signataires du futur protocole, des élu-e-s, les représentant-e-s du bureau et de la direction d'Ensemble Pour l'Emploi, ou tout-e autre intervenant-e dont la présence sera jugée pertinente.
- **Des entretiens bilatéraux :** avec différent-e-s acteurs et actrices du territoire qui sont parties prenantes de l'action du PLIE.
- **Réaliser un diagnostic socioéconomique du territoire actualisé**

Phase 2 : Définir les orientations et participer à la rédaction du futur protocole d'accord du PLIE :

- **Rédiger une synthèse** des réflexions émanant des groupes de travail en vue de la présenter au comité de pilotage de mi-parcours.
- En extraire et **soumettre des orientations** pertinentes et cohérentes à la validation du comité de pilotage. Des préconisations sur des interventions nouvelles (notamment dans le cadre de l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de leur responsabilité sociale) seront appréciées. Toute préconisation devra respecter les lignes de partages existantes.
- **Écriture du nouveau protocole d'accord du PLIE** en coordination avec les équipes d'Ensemble Pour l'Emploi.

## **MISE EN PLACE DE L'ACTION**

### **DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DU PRESTATAIRE SÉLECTIONNÉ**

Ensemble Pour l'Emploi tiendra à la disposition du prestataire retenu toutes les ressources documentaires et statistiques nécessaires afin de réaliser ses missions. Seront notamment transmis :

- Le protocole d'accord actuel du PLIE ainsi que son avenant
- L'accord stratégique FSE en vigueur entre le Département de la Seine-Saint-Denis et l'OIPSSD 93
- Les rapports annuels d'activité du PLIE
- Toutes les extractions Excel disponibles via le logiciel de suivi des participant-e-s VieSion.
- L'ensemble des documents de gestion relatifs au Fonds Social Européen : conventions de subvention globales, conventions bilatérales avec les partenaires...
- La feuille de route d'Est Ensemble sur le développement économique et l'emploi et sur l'ESS

### **LIEU DE DÉROULEMENT DE L'ACTION**

Les groupes de travail, les comités de pilotage et la restitution se tiendront principalement dans les locaux de l'Association Ensemble Pour l'Emploi, ou dans des locaux se trouvant au sein du territoire de l'EPT Est Ensemble, selon les spécificités des différents publics accueillis.

Des réunions de travail bilatérales avec Ensemble Pour l'Emploi pourront également se tenir soit dans les locaux de l'Association, soit par visio-conférence.

Enfin, à l'occasion des rencontres bilatérales avec les représentant-e-s des partenaires identifié-e-s, des déplacements sont également à prévoir sur le Département de la Seine-Saint-Denis.

## DÉROULÉ PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

La prestation démarrera dès la signature par les deux parties de la convention la régissant juridiquement.

L'association Ensemble Pour l'Emploi propose le rétro planning ci-dessous. Ce dernier reste prévisionnel, et pourra être ajusté à la marge avec le prestataire sélectionné. Néanmoins, il est à souligner auprès des candidats que le respect global de ce rétro planning sera pris en compte lors de l'évaluation des offres transmises.

- **Début 2022** : signature de la convention par les deux parties
- Préparation des groupes de travail et du premier comité de pilotage
- Comité de pilotage de lancement
- Tenue des 3 groupes de travail et des entretiens bilatéraux avec les partenaires identifié-e-s
- Comité de pilotage intermédiaire, restitution des groupes de travail et des entretiens, et propositions d'orientations pour le futur protocole
- Rédaction du protocole d'accord avec les équipes d'Ensemble Pour l'Emploi
- **Septembre 2022** : Comité de pilotage de clôture et présentation du nouveau protocole d'accord
- **Dès la finalisation** : Paiement du solde de la prestation

## PRIX ENVISAGÉ ET MODALITÉS DE PAIEMENT :

L'association Ensemble Pour l'Emploi ne donne pas de fourchette de prix précise, mais sera attentive aux propositions commerciales des candidat-e-s.

La prestation sera soldée à la production des livrables définitifs cités ci-après. Une possibilité d'acompte pourra être envisagée après négociation avec les candidat-e-s.

## LIVRABLES ATTENDUS A LA FIN DE L'ACTION :

La réalisation de la prestation sera considérée comme achevée lorsque les justificatifs suivants seront transmis à Ensemble Pour l'Emploi :

- Les supports de présentation aux trois comités de pilotage et leurs comptes-rendus
- La synthèse de chaque groupe de réflexion
- Les orientations pour le futur protocole d'accord
- Les émargements aux groupes de travail et aux entretiens bilatéraux
- Le protocole d'accord finalisé



## OBLIGATIONS DE PUBLICITÉ & ACCORD SUR LA COMMUNICATION :

La prestation envisagée s'inscrit dans le cadre d'une convention de cofinancement par le Fonds Social Européen (F.S.E.). Le prestataire sera donc tenu d'en respecter les différentes dispositions et notamment les dispositions de publicité du cofinancement européen.

Le/La Prestataire devra notamment apposer la bannière ci-avant, contenant entre autres les logotypes européens, sur tous les documents relatifs à l'action qu'il produira et particulièrement ceux évoqués ci-avant. L'Association se tient à sa disposition pour la lui transmettre.



Par ailleurs le-la candidat-e retenu-e acceptera d'être associé-e à des publications et à la communication d'Ensemble Pour l'Emploi sur ses réseaux sociaux (LinkedIn en particulier), principalement via des tags, des photographies ou des logos, et également dans les rapports d'activité annuels 2021 et 2022 de l'association. Cette communication se fera en lien avec le chargé de projets et l'alternante en charge de la communication d'Ensemble Pour l'Emploi.

## MODALITÉS DE SÉLECTION

### PIÈCES NÉCESSAIRES POUR UNE CANDIDATURE COMPLÈTE

- Un document de présentation du candidat, de ses activités, de ses références et des intervenant-e-s qu'il compte mobiliser sur la prestation.
- Un mémoire technique présentant l'offre, un retro planning, et respectant les attendus du présent cahier des charges
- Un devis détaillant les coûts horaires de chacune des étapes constitutives de la prestation demandée (un exemple de devis avec le niveau de détail attendu est annexé au présent cahier des charges)
- Un extrait K-BIS pour les entreprises, la publication au JO ainsi que les statuts pour les associations
- Un relevé d'identité bancaire

Tout dossier de candidature incomplet ou imprécis fera d'office l'objet d'un rejet.

## CRITÈRES DE SÉLECTION



Les propositions des candidats, pour chaque prestation, seront jugées sur les points suivants :

- ✓ **Critère 1 :** Cohérence de l'offre avec les attendus du cahier des charges (40%)
- ✓ **Critère 2 :** Prix proposé (20%)
- ✓ **Critère 3 :** Connaissance du territoire, du milieu de l'insertion, des PLIE et des Fonds Européens (20%)
- ✓ **Critère 4 :** Disponibilité et délai de rendu des livrables (20%)

## TRANSMISSION DES OFFRES

Par mail, avant la date limite précisée ci-avant, aux destinataires suivant-e-s, en charge du suivi de la prestation envisagée :

Ikrame EL-MAZROUI – Directrice Pédagogique :

 06.59.97.20.20  
 ielmazroui@ensemblepourlemploi.com

Jérôme LANGENFELD – Gestionnaire FSE :

 07.63.68.39.60  
 jlangenfeld@ensemblepourlemploi.com

Adresse générique du PLIE :

 plie@ensemblepourlemploi.com

## ANNEXE 1 : Exemple de devis et niveau de détail attendu

	Quantité (en jours)	Prix Unitaire HT	Prix total HT
<b>Phase 1 : Animer la démarche de réflexion partenariale sur l'action future du PLIE</b>			
1.1 – Diagnostic			
1.2 – Réalisation d'un état des lieux de l'action du PLIE /analyse éléments de bilan			
1.1 – Organisation des groupes de travail			
1.3 – Organisation des comités de pilotage			
1.4 – Temps d'entretiens bilatéraux			
1.5 – Temps de préparation relatifs à la phase 1			
<b>SOUS TOTAL HT PHASE 1 :</b>			
<b>Phase 2 : Définir les orientations et participer à la rédaction du futur protocole d'accord du PLIE</b>			
2.1 - Rédaction de la synthèse des groupes de travail			
2.2 – Proposition d'orientations futures pour le dispositif			
2.3 – Accompagnement à l'écriture du protocole d'accord			
2.4 – Temps de préparation relatifs à la phase 2			
<b>SOUS TOTAL HT PHASE 2 :</b>			
<b>TOTAL HT PHASES 1 &amp; 2 :</b>			
<b>TVA :</b>			
<b>TOTAL TTC :</b>			